

SECTION 2 - DEVIATION DE GIMONT

1 - ETAT INITIAL

1.1 - MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

• Relief

Les vallées de la Gimone et de la Marcaoue entaillent parallèlement et selon une direction Nord Sud les plateaux vallonnés de la zone d'étude. Trois entités de relief sont ainsi à distinguer :

- à l'Ouest les coteaux d'AUBIET,
- à l'Est les coteaux de GISCARO,
- au centre, les vallées de la Gimone et de la Marcaoue sont surplombées par une zone de relief sur laquelle s'est implantée la ville de GIMONT.

Les coteaux latéraux à l'Est sont découpés d'Est en Ouest par les vallées secondaires des affluents de la Gimone.

• Géologie

Les formations affleurantes sont énumérées chronologiquement ci-dessous :

- les alluvions modernes, dépôts de limons sableux couvrent le fond des vallées de la Gimone et de la Marcaoue mais aussi des petits ruisseaux affluents.
- les alluvions anciennes des vastes terrasses affleurent en lambeaux sur les parties latérales de la Gimone et la Marcaoue.

Entre les vallées sur les zones de relief s'étendent des formations de pentes alternant avec les formations calcaires du burdigalien.

Les premières sont des dépôts superficiels argileux. Les secondes se composent des calcaires de LECTOURE et d'AUCH essentiellement marneux. Ils reposent sur une puissante formation constituée essentiellement de marnes et molasses dans laquelle se distingue deux niveaux calcaires, le calcaire de MAUVEZIN et le calcaire de LECTOURE.

La plupart des lambeaux molassiques affleurants sont affectés par des glissements de terrain déclarés ou fossiles.

• Eau

Les circulations souterraines sont peu importantes. Les terrains en majeure partie imperméable comprennent quelques petites sources de fond de bassin de réception, recueillant les eaux qui filtrent lentement sous les formations superficielles des versants : elles ont un petit débit, la porosité du terrain étant très faible. Il existe un captage pour l'alimentation en eau potable, il s'agit d'une prise d'eau dans la Gimone au Sud de GIMONT.

Les principales rivières (orientées Nord/Sud) drainant les plateaux sont la Gimone et son affluent la Marcaoue. Elles sont alimentées par de nombreux talwegs (orientés Est / Ouest) dont l'écoulement est temporaire pour la plupart.

La Gimone est classée en qualité 2 (eau de qualité passable). L'ensemble des cours d'eau sont très vulnérables aux pollutions du fait de la faiblesse de leur étiage. La Gimone et la Marcaoue ont un objectif de qualité 1B (qualité bonne).

Par ailleurs, une autre contrainte hydraulique se traduit par les problèmes de débordement connus par la Gimone et la Marcaoue. Ils ne devront en aucun cas être aggravés par le projet au droit de leur franchissement par ailleurs inévitable.

• Flore et faune

Le relevé floristique effectué à LACAZE (Sud de GIMONT) a révélé l'intérêt de la vallée de la Gimone d'une part, pour la flore de type prairie humide qu'elle abrite, et d'autre part pour la faune avec les différentes espèces d'amphibiens, notamment Calamite qui y trouve refuge.

Vallée de la Gimone

Flore prairie humide :

Ajuga reptans	Plantago lanceolata
Alisma plantago	Ranunculus acer
Anthoxanthum odoratum	Dactylis glomerata
Bellis perennis	Eupatorium cannabinum
Carex sp. (plusieurs espèces)	Festuca sp.
Holcus lanatus	Filipendula vulgaris
Juncus articulatus	Géranium dissectum
Juncus glaucus	Rumex acetosella
Leucanthemum vulgare	Scirpus sp.
Lycopus europaeus	Senecio jacobaea
Lysimachia nummularia	Taraxacum sp.
Lysimachia vulgaris	Trifolium repens
Mentha aquatica	Typha angustifolia
	Veronica anagallis tenella

Flore berges Gimone :

Acer campestre	Lapsana communis
Alnus glutinosus	Ligustrum vulgare
	Lotus corniculatus

Arum maculatum	Populus sp. (cultivars)
Clematis vitalba	Prunus spinosum
Cornus sanguinea	Robinia pseudacacia
Corylus avellana	Rosa sp.
Crataegus oxyacantha	Rubus sp.
Dipsacus pilosus	Salix alba
Fraxinus excelsior	Salix (X) sp.
Geranium dissectum	Sambucus ebulus
Geranium robertianum	Ulmus minor
Hedera helix	Urtica dioica
Hypericum perforatum	Vicia sativa
Iris foetidissima	

De nombreuses parcelles boisées de faible superficie couvrent sporadiquement l'espace essentiellement agricole ; quelques uns sont classés au POS : bois du Château de Xantraillies, boisements dans la vallée de la Gimone, bois du Château de Laroque, bois de la Guérite, bois d'En Plavès plus particulièrement remarquable par sa qualité.

Ils assurent le maintien d'une faune forestière et, en particulier du chevreuil. Plusieurs passages de faune ont été relevés, les plus fréquents se localisent dans la vallée de la Gimone à l'Est du Château de Fontenilles et sur la RN 124 à la Bourdette.

• Air

Malgré un trafic inférieur à 15000 véhicules/jour cette section se caractérise par la traversée de GIMONT et donc par une mauvaise dispersion rapide des polluants, d'où des nuisances pour les riverains.

1.2 - MILIEU HUMAIN

• Habitat

GIMONT, petite ville de 2819 habitants (en 1990) concentre le bâti aggloméré en surplomb de la vallée de la Gimone.

En rive gauche, le quartier de Cahuzac fait face à GIMONT et accueille la gare, des entreprises de conserverie et les abattoirs.

Le bâti s'est également implanté au Sud de GIMONT le long de la RD 12 et de la RD 4. Sur le reste de la zone d'étude, il est très dispersé, de faible densité mais omniprésent. La commune de GIMONT possède un POS approuvé le 28 octobre 1993 en cours de modification. Globalement la zone U est centrée autour de la partie agglomérée, les zones vouées à l'extension de l'urbanisation se situent à l'Ouest de Cahuzac, au Nord de GIMONT, le long de la RD 4 et dans le triangle qu'elle forme avec la RD 160. La vallée de la Gimone est classée en naturelle à protéger, elle est jouxtée par une zone de loisirs.

La RN 124 est classée en zone de bruit au sein d'un fuseau d'une largeur totale de 200 mètres.

SECTION 2 MILIEU HUMAIN

ST MARIE

AUBIET

ESCORNEBOEUF

GIMONT

GISCARO

GIMONT:

- Conserverie "COMTESSE DU BARRY"
- >100 salariés
- Production viandes de volailles
- "MAISON H. CARVEL"
- >50 salariés
- Production viandes de volailles
- "FRANCE VOLAILLES"
- > 50 salariés
- Conserverie " LES DUCS DE GASCOGNE"
- >50 salariés

JUILLES

MONTIRON

MAURENS

LEGENDE

ACTIVITES

- Zone d'activités
- Industrie
- Mine-Carrière
- Dépot d'ordures

- Bâti dispersé
- Cours d'eau
- Lacs
- Limite de communes

SERVITUDES

- Bois classé à conserver ou à créer
- Voie SNCF Toulouse-Auch
- Passage à niveau
- Transformateur
- Réseau électrique-THT
- Réseau gaz HP
- Réseau Télécome
- Poste de gaz
- Servitudes Publiques

P.O.S

- Limite de commune disposant d'un P.O.S
- Zone U (urbaine)
- Zone NA (future zone d'habitation)
- Zone NB (hameau)
- Zone NC (zone agricole)
- Zone ND (zone à protéger)
- Bois classé à conserver ou à créer
- Zone de loisir UL
- Zone de bruit inscrite au P.O.S.

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m

SECTION 2 AGRICULTURE

ST MARIE

AUBIET

ESCORNEBOEUF

GIMONT

GISCARO

JUILLES

MONTIRON

MAURENS

LEGENDE

AGROSYSTEMES

- Bovins laitier
- Bovins viande
- Chevaux
- Gras (canards,oies)
- Prets à gaver (canards,oies)
- Volailles
- Porcs
- Pépinières
- Vignes
- Cultures céréalières

BATIMENTS AGRICOLES

- Sièges d'exploitation
- Autres batiments à usage agricole
- Silots

STRUCTURES AGRICOLES

- Exploitations très morcelées

TIPOLOGIE DES BATIMENTS AGRICOLES EXPLOITATIONS


- Jeune agriculteur (inférieur ou égal à 35 ans)
- Centre de collecte et d'approvisionnement
- Serre
- Batiment à usage touristique
- Couvoir
- Centre d'insemination
- Usine de déshydratation
- Limites A.S.A.: Association Syndicale Autorisée (zones d'irrigation collective)

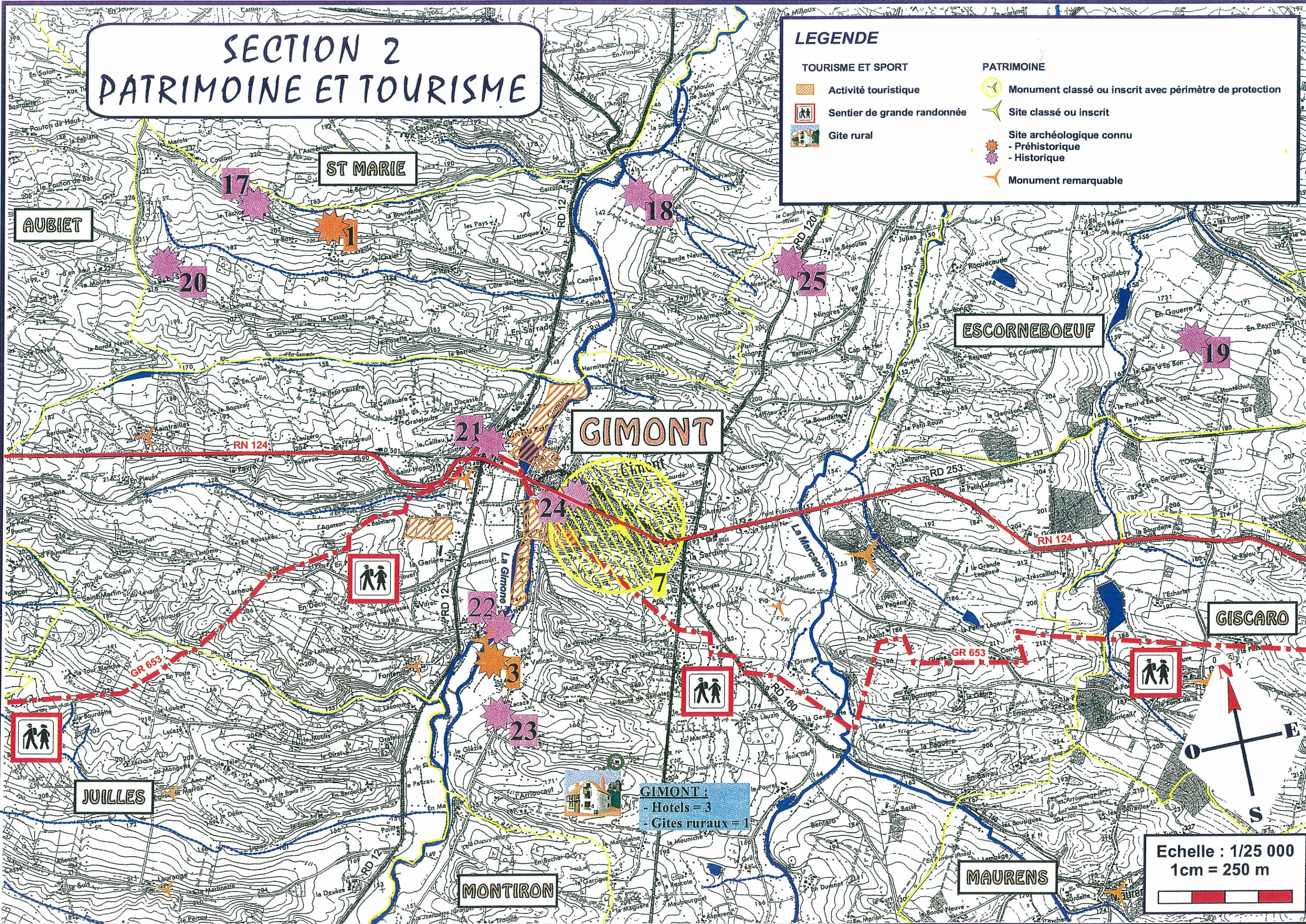
Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m



SECTION 2 PATRIMOINE ET TOURISME


LEGENDE

TOURISME ET SPORT		PATRIMOINE	
	Activité touristique		Monument classé ou inscrit avec périmètre de protection
	Sentier de grande randonnée		Site classé ou inscrit
	Gîte rural		Site archéologique connu
			- Préhistorique
			- Historique
			Monument remarquable



GIMONT :
- Hôtels = 3
- Gîtes ruraux = 1

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m



• Bruit

La position des isophones 60 dB(A) et 65 dB(A) a été calculée en période diurne :

Section	Trafic 6h - 22h 500 véhicules par heure	Position de l'isophone à l'axe de la chaussée	
		60 dB(A)	65 dB(A)
GIMONT		120 m	50 m

Toutes les habitations riveraines de la RN 124 subissent des nuisances sonores supérieures à 65 dB(A). Elles sont exacerbées dans la traversée de GIMONT où les niveaux dépassent les 70 dB(A) en façade des habitations.

Au delà de 120 mètres, l'ambiance sonore devient modérée. Le bruit est inférieur à 60 dB(A) en période diurne et à 55 dB(A) en période nocturne.

• Agriculture

Une quarantaine de sièges a été répertoriée.

Dans le secteur de GIMONT, les exploitations sont de surface modeste comparativement à d'autres secteurs, mais leurs structures foncières forment des îlots cohérents bien regroupés excepté au Nord et au Sud de GIMONT. Si la culture céréalière est toujours la production dominante, de nombreuses exploitations pratiquent l'élevage de bovins à l'Est et au Nord. La production de palmipèdes gras est ici bien développée en raison des structures de transformation implantées à GIMONT. Une Association Syndicale Autorisée (ASA) gère un système d'irrigation par canalisations enterrées qui recouvre la majeure partie du territoire communal.

Le nombre de jeunes agriculteurs est très inférieur au nombre de chefs d'exploitation proches de la retraite. De plus, de nombreuses structures sont actuellement sans succession, ce qui laisse présager d'une importante libération des terres dont le devenir est incertain.

• Activités

Trois zones d'activités sont implantées le long des principaux axes de communication, l'une au droit de la RD 12 (Sud GIMONT). Les deux autres le long de la RN 124 à l'Est de GIMONT.

Cinq entreprises isolées sont localisées à la périphérie urbaine de l'agglomération (abattoirs, scierie, conserverie...).

GIMONT constitue le principal pôle gersois de l'industrie de la viande, particulièrement dans le domaine des conserves de gras.

• Réseaux et servitudes

Une ligne électrique haute tension, un gazoduc et un réseau PTT souterrain franchissent d'Ouest en Est la zone d'étude. La ligne électrique et le gazoduc assurent l'alimentation de GIMONT.

La voie ferrée AUCH - TOULOUSE suit au Sud la RN 124 qu'elle coupe à CAHUZAC puis se prolonge au Nord de GIMONT. Une ancienne mine se situe le long de la RD 4, au Sud Est de GIMONT.

• Patrimoine et tourisme

Patrimoine

Dans le centre bourg de GIMONT, la halle, l'église et une maison ont été recensées sur la liste des monuments historiques.

Les alentours sont très riches sur le plan patrimonial puisque onze gisements archéologiques connus sont à ce jour répertoriés au sein de la zone d'étude. Plus de la moitié se concentre dans la vallée de la Gimone.

Leur liste figure ci-dessous :

Gisements historiques

Communes	Sites archéologiques	
ESCORNEBOEUF		
17	Le Tachon	Découverte d'une statue de Jupiter
18	Ribère de Bordeneuve	Station gallo-romaine
19		entre la Salle d'Ambon et Guerro, station de la fin du I ^{er} Age de Fer et gallo-romaine
20	Gleysia d'En Santot	Station gallo-romaine
GIMONT		
21	Cahuzac	Chapelle médiévale
22	Planselve	Vestiges d'une ancienne abbaye cistercienne
23	Le Gleyzia de Lanusse	Station gallo-romaine
24		Ensemble du centre ancien de GIMONT
25	L'Avare	Station gallo-romaine

Gisements préhistoriques

Communes	Monuments et sites
GIMONT	
3	Lieu-dit Lacaze

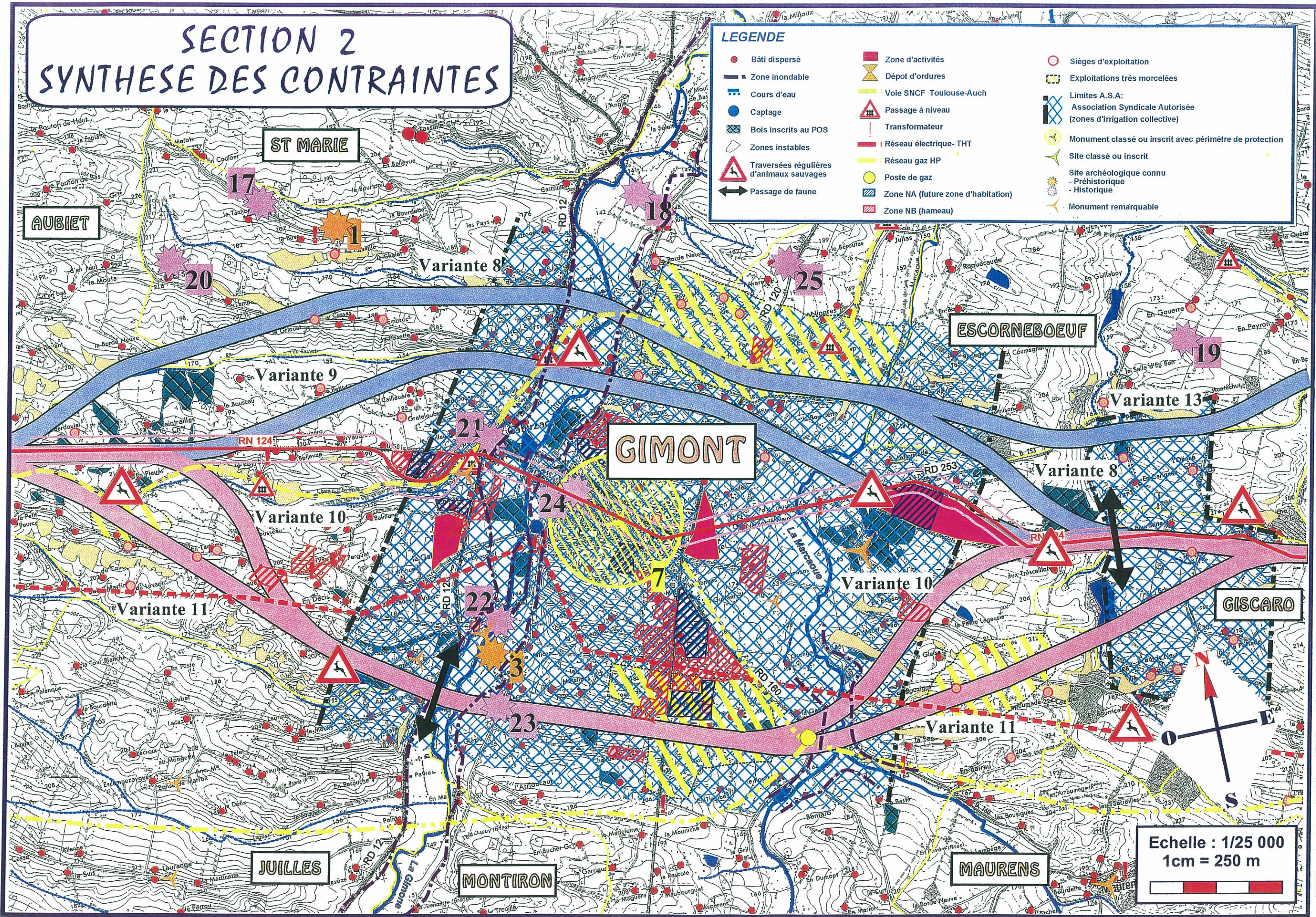
Tourisme

Le chemin grande randonnée GR 653 traverse d'Est en Ouest la zone d'étude en longeant le bourg de GIMONT et Cahuzac.

GIMONT possède essentiellement 3 hôtels et 1 gîte rural pour héberger la population touristique (soit une capacité d'accueil de 80 personnes). La zone de loisirs en bordure de la Gimone à l'Est de l'agglomération offre aux riverains et touristes un lieu de détente et de promenade.

SECTION 2 SYNTHESE DES CONTRAINTES

LEGENDE					
	Bâti dispersé		Zone d'activités		Sièges d'exploitation
	Zone inondable		Dépôt d'ordures		Exploitations très morcelées
	Cours d'eau		Voie SNCF Toulouse-Auch		Limites A.S.A.: Association Syndicale Autorisée (zones d'irrigation collective)
	Captage		Passage à niveau		Monument classé ou inscrit avec périmètre de protection
	Bois inscrits au POS		Transformateur		Site classé ou inscrit
	Zones instables		Réseau électrique- THT		Site archéologique connu - Préhistorique - Historique
	Traversées régulières d'animaux sauvages		Réseau gaz HP		Monument remarquable
	Passage de faune		Poste de gaz		
			Zone NA (future zone d'habitation)		
			Zone NB (hameau)		



Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m

2 - ETUDE DES VARIANTES

2.1 - PRESENTATION DES VARIANTES

La variante 8 se développe au Nord de la Vallée d'En Sarrade, franchit la RD 12 avant de traverser la vallée de la Gimone et la voie ferrée TOULOUSE-AUCH par un ouvrage très biais. Elle longe ensuite la voie SNCF, coupe la RD 253 et se raccorde à la RN 124 au lieu dit La Bourdette.

La variante 9 s'écarte au Nord de la RN 124 au droit du Château de Xantrailles. Puis, elle reprend sur une faible longueur la vallée d'En Sarrade, franchit la vallée de la Gimone et la RD 120 en empruntant un talweg qui la masque du village de GIMONT. Après avoir coupé la RD 253, elle se raccorde à la RN 124 à la Guérite et se cale au plus près de la route actuelle en la franchissant deux fois.

Les variantes 10 et 11 contournent GIMONT par le Sud avec un tracé commun dans la vallée de la Gimone entre le Château de Fontenille et l'ancienne Abbaye de Planselve. Elles se différencient à leurs extrémités.

A l'origine, la variante 10 suit la RN 124 jusqu'au Château de Xantrailles sur 1100 mètres environ, tandis que la variante 11 quitte la RN 124 à l'extrémité de la déviation d'AUBIET pour longer au Sud la voie ferrée.

A l'extrémité Ouest la variante 10 s'incurve vers le Nord après avoir franchi la vallée de la Marcaoue pour se caler au plus près de la RN 124 sur un linéaire de 1900 mètres environ.

La variante 11 remonte progressivement vers la RN 124 en passant au Nord de GISCARO et se raccorde à la RN 124 sans la réutiliser.

2.2 - IMPACTS DES VARIANTES

La variante 8

Le tracé de la variante 8 suit les talwegs des ruisseaux drainant les coteaux de la Gimone dont les pentes sont plus douces que celles des ruisseaux au Sud. La variante 8 s'insère bien dans le relief à l'exception du double franchissement de la Gimone et de la voie ferrée où un ouvrage de type viaduc sera nécessaire.

En revanche, son impact hydraulique est important : franchissement de 4 ruisseaux avec dérivation sur 600 m de l'un d'entre eux, franchissement de la Marcaoue et de la zone inondable de la Gimone dont l'aquifère sera à protéger.

L'impact sur le milieu naturel se traduit par la traversée d'espaces boisés sur 900 m dont le bois classé de la Guérite.

La variante 8, tout comme les variantes 9, 10 et 11 évite le plus possible le bâti fortement dispersé autour du village de GIMONT et assure l'ensemble des dessertes locales mais ne permet pas de desservir le Sud du département par l'intermédiaire de la RD 12 qui supporte un

important trafic. La variante 8 passe à proximité de deux zones bâties à En Sarrade (au Nord) et au Bourdette (au Nord Est). Elle nécessite une acquisition. Plus d'une trentaine de maisons seront à protéger contre le bruit, sept seront à protéger au seuil de 65 dB(A) et 28 au seuil de 60 dB(A).

Du point de vue des activités, aucune variante ne permet un accès aux entreprises vraiment plus facile. La variante 8, en s'écartant de l'agglomération laisse la possibilité d'un développement économique sur la commune.

Le périmètre d'approvisionnement d'eau couvert par l'Association Syndicale Autorisé (ASA) est traversé de part en part. Le secteur concerné est constitué par des exploitations morcelées vouées à l'élevage de bovins qui pourraient bénéficier d'une restructuration foncière dans le cadre du projet.

Du point de vue des usagers, la variante 8 provoque de forts impacts visuels au droit de la traversée de la Gimone, suite à la grande hauteur nécessaire au franchissement très biais de la voie ferrée et de la Gimone. Le projet dominera les arbres et passera à proximité de la jolie chapelle St Jean. Sur ce dernier point, l'Architecte des Bâtiments de France a formulé un avis défavorable. Le tracé sera peu visible pour les riverains car il sera masqué par la succession de talwegs à l'exception depuis En Sarrade.

La variante 9

Comme la variante 8 elle présente une bonne insertion topographique à travers le relief du site. Mais elle est la plus pénalisante en terme hydraulique (6 franchissements dont la zone inondable de la Gimone et de la Marcaoue, dérivation sur 400 mètres du ruisseau de Bel Air, protection de l'aquifère de la Gimone et du ruisseau d'En Sarrade sur 900 mètres de long).

La variante 9 passe au Sud de deux zones bâties à En Sarrade et au Bourdette. Sur le reste du tracé, elle évite l'essentiel du bâti. Toutefois, étant la plus proche de l'agglomération de GIMONT elle nécessitera la protection contre le bruit d'une cinquantaine d'habitations, 17 seront à protéger au seuil de 65 dB(A) et 38 au seuil de 60 dB(A)

Sa situation proche du bourg favorise la desserte de la zone d'activités de CAHUZAC mais en contre partie empêche le développement de celle située à l'Est du village qu'elle coupe en deux.

La variante 9, comme la variante 8 ne permet pas d'assurer la desserte du Sud du département.

Le territoire couvert par l'A.S.A. pour l'approvisionnement en eau est traversé par la variante 9. Son impact sur l'activité agricole se traduit par la traversée de vastes exploitations d'élevage de bovins sur un linéaire équivalent à la variante 8.

La variante 9 offre des vues très furtives sur GIMONT et ne favorise pas la mise en valeur de la beauté du site comme la variante 8. Son impact visuel depuis les zones bâties d'En Sarrade est important pour les riverains. Elle présente l'inconvénient de frôler la zone de loisirs de GIMONT et d'en perturber le calme.

Les variantes 10 et 11 franchissent à l'Ouest de la Gimone et à l'Est de la Marcaoue une succession de talwegs impliquant des terrassements importants qui poseront des problèmes d'insertion des tracés. Ces deux variantes traversent le boisement du Château de Fontenille et la variante 11 détruit les lisières de trois petites surfaces boisées. De plus, à l'écart de l'agglomération, ces variantes entraînent un effet de coupure important à travers le milieu naturel dans lequel elles s'inscrivent.

L'impact hydraulique de la variante 10 se traduit par le franchissement de 7 ruisseaux dont le double franchissement de la Gimone, la dérivation du ruisseau de Francillon sur 300 m et la protection de l'aquifère de la Gimone.

La variante 11, outre le franchissement de la Gimone (double franchissement) et de la Marcaoue, traverse trois autres ruisseaux dont le ruisseau de Francillon qui sera dérivé sur 300 mètres. Comme pour les trois autres tracés, l'aquifère de la Gimone sera à protéger. La variante 11 est la moins pénalisante sur le plan hydraulique de l'ensemble des variantes proposées pour la déviation de GIMONT.

Les variantes 10 et 11 s'écartent par le Sud de l'agglomération de GIMONT, mais passent non loin du hameau d'En Decis et du bâti le long de la RD4. Seule la variante 11 nécessite une acquisition. Une quarantaine d'habitations seront à protéger contre les nuisances sonores dans les deux cas.

Il sera nécessaire de prendre en compte les réseaux de transport d'énergie (ligne haute tension, et gazoduc) recoupés plusieurs fois par les variantes qui jouxtent le poste de distribution de gaz de GIMONT.

Les exploitations agricoles concernées par les variantes 10 et 11 sont morcelées et de petite taille. Elles pratiquent l'élevage de bovins, de bovins laitiers et de palmipèdes gras. La zone d'irrigation de GISCARO est traversée de part en part.

Les variantes 10 et 11 de part leur éloignement du centre ville et de la topographie locale ne permettent pas de mettre en valeur une vue sur le site de GIMONT qui pourtant est le plus intéressant de la région. Seule la variante 10 offre la découverte du site du Château Laroque.

De plus, le cadre de vie des riverains est fortement dégradé par les importants terrassements au droit du Château de Fontenille et au Sud - Sud Est de GIMONT.

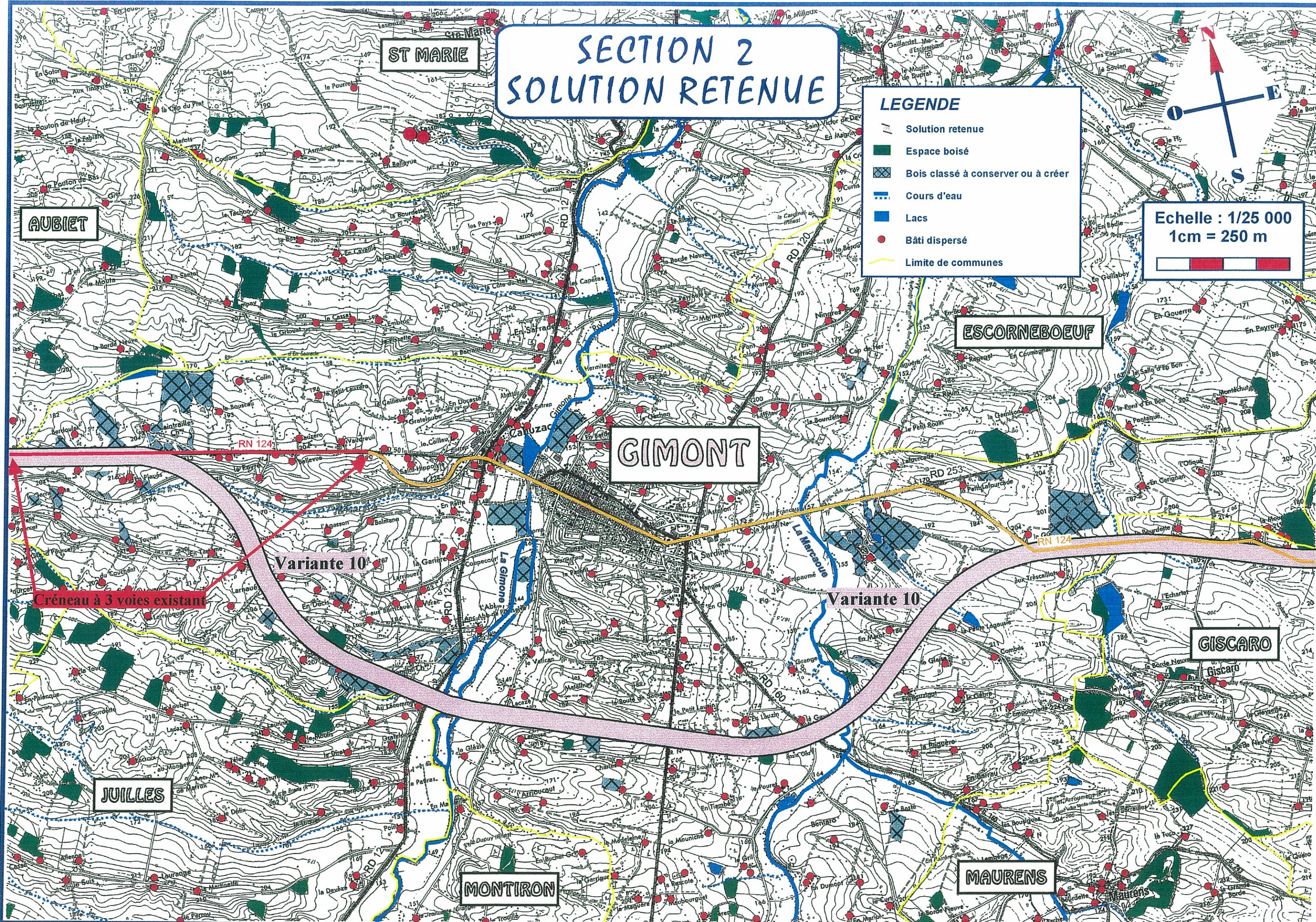
Les variantes 10 et 11 présentent l'avantage de desservir le Sud du département par l'intermédiaire de la RD 12 qui supporte un important trafic.

SECTION 2 SOLUTION RETENUE

LEGENDE

- Solution retenue
- Espace boisé
- Bois classé à conserver ou à créer
- Cours d'eau
- Lacs
- Bâti dispersé
- Limite de communes

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m



2.3 - COMPARAISON DES VARIANTES ET LES RAISONS DU CHOIX

CRITERES	V8	V9	V10	V11	COMMENTAIRES
ENVIRONNEMENT					
* Géotechnique - topographie - terrassement	XX	XX	X	X	Les variantes 10 et 11 (Sud) franchissent une succession de talwegs des vallées de l'Arrats à l'Ouest et de la Marcaoue à l'Est nécessitant d'importants terrassements. Les variantes 8 et 9 (Nord) s'insèrent dans le relief en suivant des talwegs aux pentes douces.
* Hydraulique	XX	X	XX	XXX	Les quatre variantes posent d'importants problèmes hydrauliques : dérivation de ruisseau, franchissements de plusieurs ruisseaux, risques de pollution de l'aquifère de la Gimone, franchissement de la zone inondable de la Gimone. La variante 9 est la plus défavorable car elle longe en plus un ruisseau supplémentaire sur 900 m. La variante 11 est la plus favorable, elle minimise le nombre de franchissements de ruisseaux et le linéaire de ruisseaux dérivés.
* Milieu naturel	X	XXX	XX	XX	Il s'agit essentiellement des coupures d'espaces boisés qui sont plus nombreuses dans le cas de la variante 8. La variante 9 les évite avec un tracé plus proche de l'agglomération de GIMONT qui limite les coupures sur le milieu naturel.
* Paysage	X	XX	XXX	XX	Du point de vue de l'utilisateur, les travaux de franchissement de la voie ferrée de la variante 8 dégradent la traversée de la vallée de la Gimone du fait de la grande hauteur de l'ouvrage nécessaire au double franchissement de la rivière et de la voie ferrée. Le projet dominera les arbres et passera à quelques dizaines de mètres de la jolie chapelle St Jean, point sur lequel l'architecte des Bâtiments de France a donné un avis défavorable. La variante 10 offre l'intérêt de découvrir le site remarquable du Château Laroque. Les variantes 10 et 11 dégradent plus sensiblement que les variantes 8 et 9 le cadre de vie des riverains du fait d'importants travaux de terrassement à En Sarrade, à Fontenilles et au Sud - Sud-Est de GIMONT.
* Phonique					Impact très fort de la variante 9 qui passe à proximité de GIMONT. Les variantes 8 et 11, se développant plus à l'écart des zones bâties, entraînent moins de nuisances sonores.
	XXX	X	XX	XXX	La variante 10 pénalise une vingtaine d'habitations en plus que la variante 11.
* Air	XX	XX	XX	XX	L'ensemble des variantes évite la traversée de GIMONT et est donc favorable pour la qualité de l'air de nombreux riverains
MILIEU HUMAIN					
* Agriculture	XX	XX	XX	X	Les variantes touchent au Nord (V8 et V9) et au Sud (V10 et V11) des types d'exploitation différentes. Pourtant, les impacts sont similaires, sauf pour la variante 11 qui est la plus pénalisante par son emprise et le nombre de coupures qu'elle entraîne, du fait de son tracé entièrement neuf.
* Bâti acquisitions	XX	X	XXX	XX	La variante 10 ne nécessite pas d'acquisition de construction contrairement aux variantes 8 et 11 (1 acquisition) et 9 (2 acquisitions).
* Communications	XXX	XXX	XXX	XXX	Les impacts sont similaires en terme de rétablissement des communications. Les variantes 10 et 11 permettent une desserte du Sud du département et de la RD 12 sur laquelle le trafic est important. Une variante Nord nécessite à terme de dévier la RD 12.
CONCERTATION	X	X	XXX	XX	La phase de concertation a favorisé la variante 10.
LONGUEUR	10 900 m	10 600 m	11 500 m	11 000 m	
COÛT	403,75	279,48	375,55	360,36	A noter que le surcoût de la variante 8 est lié au viaduc de franchissement de la Gimone et de la voie ferrée.

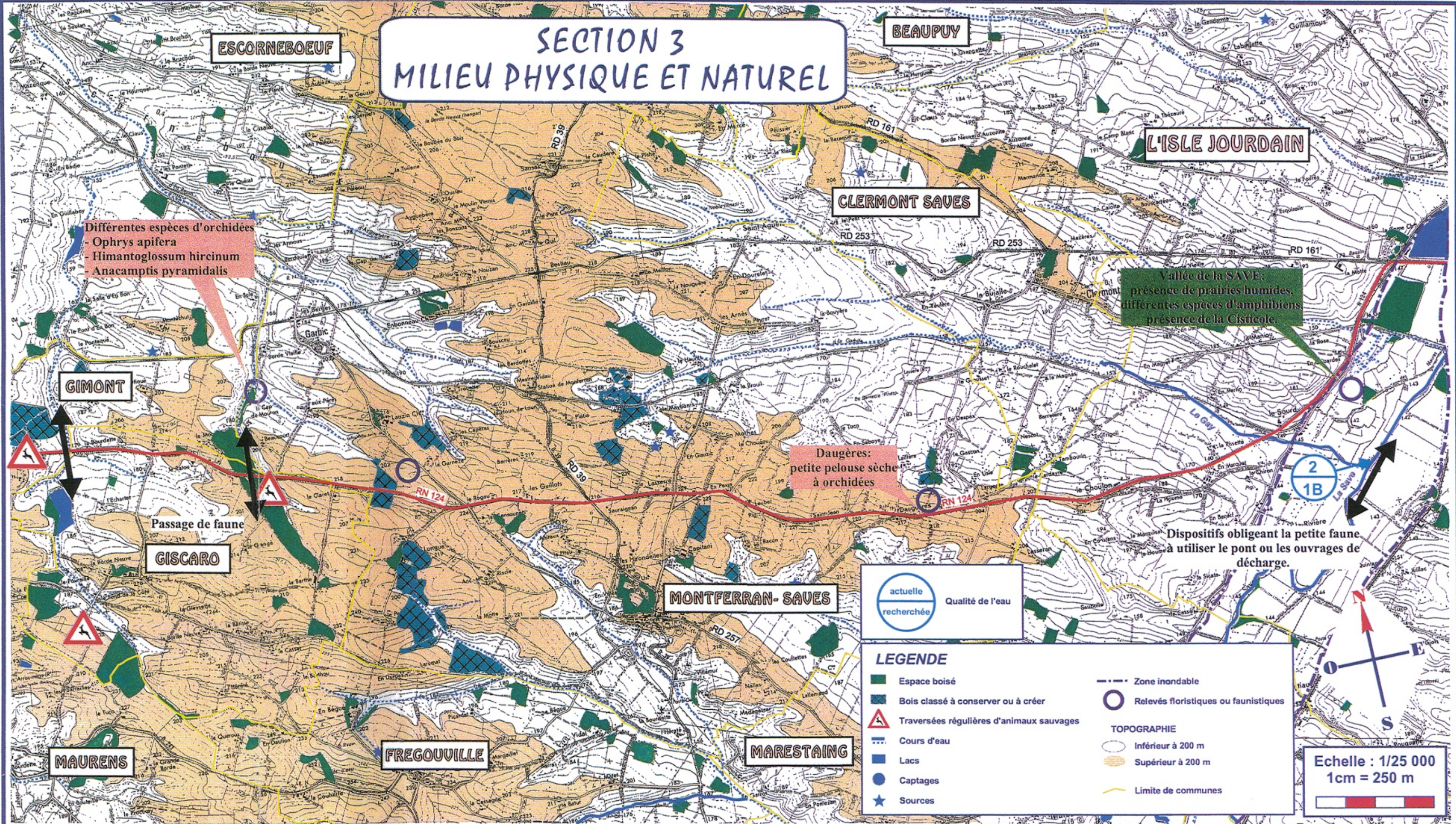
LEGENDE :

XXX	Variante très favorable
XX	Variante favorable
X	Variante défavorable

Globalement, les tracés Sud répondent de façon satisfaisante à l'ensemble des critères retenus. Au terme de la concertation, le choix de la variante pour la déviation de GIMONT s'est porté sur la variante 10 afin de répondre aux objectifs de protection de l'environnement et du cadre de vie des riverains :

- en limitant les effets de la déviation sur le réseau hydrographique,
- en préservant le cadre de vie des riverains d'un impact visuel du projet important tout en offrant à l'utilisateur la découverte et la perception des paysagers et sites remarquables,
- en préservant l'environnement sonore des riverains tout en limitant le nombre d'acquisitions,
- en évitant de porter atteinte à la structure des exploitations.

SECTION 3 MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL



Différentes espèces d'orchidées
- *Ophrys apifera*
- *Himantoglossum hircinum*
- *Anacamptis pyramidalis*

Vallee de la SAVE:
présence de prairies humides,
différentes espèces d'amphibiens
présence de la Cisticole.

Daugères:
petite pelouse sèche
à orchidées

Passage de faune

Dispositifs obligeant la petite faune
à utiliser le pont ou les ouvrages de
décharge.

Qualité de l'eau

actuelle

recherchée

LEGENDE

- Espace boisé
- Bois classé à conserver ou à créer
- Traversées régulières d'animaux sauvages
- Cours d'eau
- Lacs
- Captages
- Sources
- Zone inondable
- Relevés floristiques ou faunistiques

TOPOGRAPHIE

- Inférieur à 200 m
- Supérieur à 200 m
- Limite de communes

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m